



CSA Discipline Critical Incident Management Protocol

The purpose of this document is to outline the various steps involved in managing a critical incident that takes place at a CSA/Discipline sanctioned activity.

Definition of critical incident:

An event or incident in which there is potential liability for the CSA/Disciplines or of a significant nature involving hospitalization and/or surgery. This mainly pertains to personal injury but can also involve damage to property.

Action Steps (on site)

- Ensure that injured person(s) get(s) immediate medical attention.
- Ensure that if a hazard caused the incident, the hazard gets isolated.
- Ensure that Medical Authorization and Info Forms are accessed.
- Contact Accident Insurance provider in all cases if out-side Canada
- Contact CSA and your Discipline representative. (Discipline MUST name a contact person)
- Discipline Contact (PSO, Club etc) to Contact National Sport Discipline (ACA/CFSA/CSF etc) if incident is at non National Team Level
- Establish who is acting as point on site (this would usually be the TD or Event Chair)
- Identify key incident representatives (facility, medical, club), and their complete contact info.
- Obtain CSA Incident Report Form.
- As soon as possible: make notes of what happened and what steps have been take subsequent to the incident.
- If possible get copy of ski patrol report, name of attending physician(s) on hill or at hospital.

Witness statements – For Non CSA Discipline members (Public) this is to be left to Professional Adjusters or Lawyers – BUT obtain full names and contact information

All key CSA/Discipline witnesses (coaches, hill crew, etc.) shall be asked to make written statement as to what they observed including critical data (if possible and applicable) on the following:

- What happened?
- Weather?
- Snow conditions?
- Take photos, obtain any video
- Environment?

Discipline Action steps

Deleted: ¶

CEO or COO, Club President (or equivalent) must be contacted to let him/her know that an incident has taken place – he/she will inform CSA and the National Sport Discipline.

- ◆ If CEO or COO are unavailable then the Office Manager, the Technical Director or the High Performance Director shall be contacted.

Discipline Media Liaison shall be contacted by CEO / COO immediately in order that he/she can have as much lead time as possible to put together a statement if necessary. (Media Liaison shall inform Director of Marketing and Communications or similar person in the organization)

CSA will contact the appropriate CGL insurance representatives.

Establishment of primary Discipline point person: (Depends on the situation.....)

- ◆ If it is a National Team Member and the incident has taken place out of country - HPP Director, Team Manager, Program Manager.
- ◆ If the incident takes place in country (which would involve things like sites, ski areas, coaches, etc) - Technical Director or designate
- ◆ In the event that the respective primary point is unavailable the other would assume the primary role.

Family of injured party shall be contacted by discipline within 24 hours.

A crisis management meeting with as many of the key players as possible shall take place within 24 hours to determine any action required including press releases, contact with team members etc. CSA should always be involved.

Updates from Discipline point person to CEO/COO, shall be made on an ongoing basis in order to keep everyone in the loop as developments become available.

Team Manager/Program Director/Medical Director would be on stand-by to activate resources such as coach and athlete support, rehab programs, etc.

Other things to consider

Critical Incident Stress Debriefing - for anyone and everyone involved who might need it. Initial enquiry for local assistance should be made.



Protocole de gestion des incidents critiques des disciplines de l'ACSH

L'objet de ce document est d'exposer les grandes lignes des diverses mesures à prendre dans la gestion d'incident critique qui survient lors d'une activité d'une discipline de l'ACSH.

Définition d'incident critique:

Un événement ou un incident duquel découle une possible responsabilité des disciplines/ASCH ou de nature importante impliquant une hospitalisation et/ou une opération. Ceci se rattache à une blessure corporelle individuelle, mais peut également impliquer un dommage matériel.

Mesures à prendre (sur le site)

- S'assurer que la ou les personne(s) blessée(s) obtienne(nt) immédiatement une attention médicale.
- S'assurer que le danger qui est la cause de l'incident soit contrôlé.
- S'assurer que les formulaires de consentement médical et de renseignements personnels soient à la portée de la main.
- Communiquer avec le courtier en assurance-accident dans tous les cas survenant hors du Canada.
- Communiquer avec le représentant de l'ACSH et de votre discipline (la discipline DOIT nommer une personne ressource).
- La personne ressource de la discipline (OSP, Club, etc.) communique ensuite avec la discipline sportive nationale (ACA/ACSA/FCS, etc.) si l'incident est d'un niveau qui n'est pas du ressort de l'Équipe nationale.
- Établir qui est la personne de référence sur le site (est en général le DT ou le Président de l'épreuve).
- Identifier les représentants clefs en relation avec l'incident (installations, médical, club) et obtenir toutes leurs coordonnées.
- Obtenir le formulaire de rapport d'incident de l'ACSH.
- Dès que possible, veuillez prendre des notes de ce qui est arrivé et des démarches prises subséquemment.
- Si cela est possible, obtenir une copie du rapport de la patrouille de ski et le nom des médecins traitants sur la montagne ou à l'hôpital.

Déclarations des témoins : pour les personnes non membres de la discipline de l'ACSH (public), ceci doit être réalisé par des experts professionnels ou des avocats, MAIS obtenez les noms complets et les coordonnées de ces témoins.

Il faut demander à tous les principaux témoins de la discipline/ASCH (entraîneurs, personnel de la montagne, etc.) de rédiger une déclaration relatant leurs observations en y insérant les données cruciales (si cela est possible et faisable) des points suivants :

- Qu'est-il arrivé?
- Quel temps faisait-il?
- Quelles étaient les conditions de la neige?
- Obtenir toute photo ou tout vidéo pris à ce moment
- Environnement?

Dispositions à prendre par la discipline

Le Chef de la direction ou le Chef des opérations, le Président du club (ou équivalent) doit être contacté pour être informé de l'incident qui a eu lieu. Cette personne informera à son tour l'ACSH et la discipline sportive nationale.

- ◆ Si le Chef de la direction ou le Chef des opérations ne sont pas disponibles, le Directeur général, le Directeur technique ou le Directeur à la haute performance doit être appelé.

Le service de liaison média de la discipline sera contacté par le Chef de la direction ou le Chef des opérations immédiatement afin de disposer de suffisamment de temps pour émettre un communiqué au besoin (le service de liaison média communiquera avec le Directeur, Marketing et communications ou toute personne remplissant ces fonctions au sein de l'organisation).

L'ACSH communiquera avec les représentants de la compagnie d'assurance CGL.

Détermination de la première personne ressource pour la discipline : (en fonction de la situation...)

- ◆ S'il s'agit d'un membre de l'Équipe nationale et que l'incident survient hors du pays : Directeur à la HP, Directeur de l'Équipe, Directeur du programme.
- ◆ Si l'incident a lieu au pays (qui impliquerait, entre autres, des sites, des aires de ski, des entraîneurs, etc.) : le Directeur technique ou la personne désignée.
- ◆ Dans l'éventualité où la première personne ressource ne serait pas disponible, l'autre personne assumerait alors ce rôle.

La famille de la personne blessée sera contactée par la discipline dans les 24 heures suivant l'incident.

Une réunion de gestion de crise réunissant le plus de protagonistes clefs possibles aura lieu dans les 24 heures suivant l'incident afin de déterminer toute mesure à prendre dont la rédaction de communiqués de presse, la communication avec les membres de l'équipe, etc. L'ACSH devrait en tout temps être impliquée.

La personne ressource de la discipline transmettra régulièrement des nouvelles au Chef de la direction/Chef des opérations afin que tous soient au courant des derniers développements.

Le Directeur de l'équipe/le Directeur du programme/ le Directeur médical demeureront en stand-by pour déployer les ressources telles que soutien aux entraîneurs et aux athlètes, programmes de rééducation, etc.

Autres facteurs à considérer

Compte-rendu relatif au stress découlant de l'incident critique : pour toute personne impliquée qui en aurait besoin. La demande initiale d'aide locale devrait être faite.